

Description

La présente invention concerne un bac de collecte mécanisée de déchets tels que des ordures ménagères, comprenant une bavette de protection inclinée, et des moyens de fixation: en saillie d'un seul tenant avec le bord du couvercle du bac) pour fixer cette bavette le long dudit bord.

On connaît déjà de tels bacs dans lesquels une des bordures longitudinales de la bavette est appliquée contre une nervure longitudinale du couvercle, puis une contreplaque est appliquée sur cette bordure, du côté opposé à la nervure, l'ensemble étant ensuite vissé ou riveté (voir DE-A 3 007 507).

Un tel mode de fixation nécessite, pour rigidifier l'assemblage, l'utilisation d'une contreplaque métallique, par exemple en acier ou en aluminium, et impose en outre des opérations de montage relativement compliquées.

La présente invention vise à pallier ces inconvénients et a plus particulièrement pour but la réalisation d'une fixation de bavette de protection permettant la suppression de la contreplaque de l'art antérieur.

A cet effet, l'invention a pour objet un bac de collecte mécanisée de déchets tel que défini dans la revendication 1.

L'utilisation de deux nervures, qui peuvent être réalisées très simplement par moulage d'une seule pièce avec le couvercle, donne à la fixation de la bavette de protection une rigidité suffisante permettant l'élimination de la contreplaque.

Les deux nervures peuvent être réalisées notamment sensiblement horizontales, verticales ou en oblique.

Selon l'invention, une bavette préformée est utilisée dont la bordure disposée entre les nervures forme un angle avec la bordure libre. Un tel agencement permet notamment de supprimer la deuxième contreplaque qui, dans l'art antérieur, était nécessaire pour donner cette forme de dièdre à la bavette de protection.

Selon un premier mode de réalisation de l'invention, lesdits moyens de blocage comprennent des vis traversant ladite bordure de la bavette et au moins une des deux nervures longitudinales sur laquelle la bordure est appliquée, et vissées, dans un corps de vissage disposé entre les deux nervures longitudinales.

Les deux nervures sont espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette de manière à permettre l'insertion du corps de vissage qui donne à l'assemblage une bonne résistance.

Ledit corps de vissage peut comprendre une nervure transversale faisant saillie de l'autre nervure longitudinale, c'est-à-dire de la nervure longitudinale sur laquelle la bordure de la bavette n'est pas appliquée, et laissant entre son extrémité libre et ladite nervure longitudinale sur laquelle la bavette est appliquée un espace permettant le passage de ladite bavette.

En variante, ledit corps de vissage peut comprendre une pièce rapportée entre l'autre nervure longitudinale et ladite bordure de la bavette.

Dans ce dernier cas, cette bordure de la bavette

peut comprendre un talon engagé derrière ladite pièce rapportée de manière à augmenter sa résistance à l'arrachement.

Selon un deuxième mode de réalisation de l'invention, ladite bordure de la bavette forme un bourrelet, la lèvre d'au moins une des nervures formant un rebord de manière à jélimiter entre les deux nervures un espace dans lequel est engagé et retenu ledit bourrelet.

On décrira maintenant à titre d'exemples non limitatifs des modes de réalisation particuliers de l'invention en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

- la figure 1 est une vue d'ensemble d'un bac comportant une bavette de protection,

- la figure 2 est une vue en coupe transversale d'une bavette et de ses moyens de fixation selon l'art antérieur, et

- les figures 3 à 8 sont des vues en coupe transversale de différents modes de réalisation d'une bavette et de son mode de fixation selon l'invention.

Le bac de la figure 1 comporte de façon connue un corps 1 monté sur des roues 2 et muni d'un couvercle pivotant 3 qui comporte le long de sa bordure 4 une bavette de protection 5.

Dans les bacs connus de ce type, tels que représentés à la figure 2, la bavette 5 est montée sur une nervure 6 à l'aide de vis 7. Une première contreplaque 8, constituée ici par un profilé en équerre, est interposée entre la bavette 5 et les têtes des vis 7. En outre, la bordure libre de la bavette 5 devant être inclinée, une deuxième contreplaque 9 est montée entre la bavette 5 et l'extrémité de la nervure 6. La contreplaque 9 est pliée pour former un dièdre et impose par conséquent une forme similaire à la bavette de protection 5.

Dans le mode de réalisation de l'invention représenté à la figure 3, on a prévu deux nervures longitudinales sensiblement parallèles et verticales 10 et 11, espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette 5.

La bavette 5 a sa bordure 12 disposée entre les nervures 10 et 11 et appliquée contre la nervure 11.

Des nervures transversales 13 font saillie de la nervure longitudinale 10 en direction de la nervure 11. L'extrémité 14 des nervures transversales 13 s'arrête à une distance de la nervure longitudinale 11 sensiblement égale à l'épaisseur de la bavette 5, de manière à permettre le passage de cette dernière.

Des vis 15 transversent la nervure longitudinale 11 et la bordure 12 de la bavette 5, et sont vissées dans les nervures transversales 13. Un tel assemblage présente donc une grande rigidité.

La bordure 12 de la bavette 5, étant appliquée contre la nervure 11, est verticale, mais la bavette 5 est préformée de manière que sa bordure libre 16 présente l'inclinaison voulue.

Dans la variante de la figure 4, les deux nervures longitudinales 10' et 11' sont horizontales, et sont elle-mêmes montées sur une troisième nervure longitudinale et verticale 17 qui les relie au bord 4 du couvercle du bac.



Dans cette variante de la figure 4, la bavette 5 est montée entre les nervures 10' et 11' comme dans le mode de réalisation de la figure 3.

Dans le mode de réalisation de la figure 5, les deux nervures longitudinales 20 et 21 sont verticales et directement en saillie du bord 4 du couvercle, comme dans le mode de réalisation de la figure 3. Les nervures 20 et 21 sont parallèles et espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette 5.

La bordure 22 de la bavette 5 forme un talon 23 engagé au fond de l'espace compris entre les nervures 20 et 21. La bordure 22 de la bavette est appliquée contre la nervure 21.

Une pièce rapportée 24 en matière plastique en outre est disposée entre la nervure 20 et la bordure 22 de la bavette, de sorte que le talon 23 est engagé derrière et retenu par cette pièce 24.

Des vis 25 traversent la nervure 21 et la bordure 22 de la bavette et sont vissées dans la pièce 24 jusqu'à la nervure 20 de manière à assurer l'assemblage de la bavette 5 et de la pièce 24 avec les nervures 20 et 21.

Ce dernier mode de réalisation présente l'avantage de conférer une plus grande résistance à l'arrachement à la languette 5 du fait de l'existence du talon 23.

Dans la variante de la figure 6, les nervures 20' et 21' sont horizontales et supportées par une troisième nervure verticale 26 qui les relie au bord 4 du couvercle du bac.

Comme précédemment, les bavettes 5 des modes de réalisation des figures 5 et 6 sont préformées de manière que leur bordure libre ait l'inclinaison voulue.

Dans les modes de réalisation des figures 7 et 8, les deux nervures 30 et 31, et 30' et 31' respectivement, font saillie verticalement du bord 4 du couvercle.

La bavette 5 a sa bordure 32 disposée entre les nervures qui forment un bourrelet 33.

Les nervures 30 et 30' ont leurs extrémités libres qui forme un rebord horizontal 34 et 34' respectivement, de manière à former entre les deux nervures un espace dans lequel le bourrelet 33 peut être engagé par encliquetage ou par coulissement. Les extrémités des rebords 34 et 34' respectivement, sont espacées de nervures 31, 31' d'une distance sensiblement égale à l'épaisseur de la bavette 5 de manière à laisser le passage à cette dernière.

Les bavettes 5 sont également préformées de manière que leur bordure libre ait l'inclinaison désirée.

Diverses variantes et modifications peuvent bien entendu être apportées aux modes de réalisation décrits ci-dessus sans sortir pour autant du cadre ni de l'esprit de l'invention.

C'est ainsi, en particulier, que les nervures longitudinales ont été représentées soit verticales, soit horizontales. On peut également les prévoir obliques, ce qui permet notamment d'utiliser des bavettes planes à la place des bavettes préformées utilisées.

Revendications

1. Bac de collecte mécanisée de déchets, tels que des ordures ménagères, comportant une bavette de protection (5) inclinée, et des moyens de fixation en saillie d'un seul tenant avec le bord (4) du couvercle (3) du bac pour fixer cette bavette le long dudit bord, caractérisé par le fait que lesdits moyens de fixation comprennent deux nervures longitudinales parallèles (10, 11; 10'; 11'; 20, 21; 20', 21'; 30, 31; 30', 31') formées le long dudit bord du couvercle, lesdites nervures étant espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette, et des moyens de blocage (13, 15, 24, 25, 34, 34') pour bloquer une des bordures longitudinales, (12, 23, 33) de la bavette entre lesdites nervures, ladite bavette étant préalablement préformée de façon à présenter, en position de blocage, une inclinaison déterminée par rapport au bord du couvercle.

2. Bac selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites nervures sont sensiblement verticales.

3. Bac selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites nervures sont sensiblement horizontales.

4. Bac selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que lesdits moyens de blocage comprennent des vis (15, 25) traversant ladite bordure de la bavette et au moins une (11; 11'; 21; 21') des deux nervures horizontales sur laquelle la bordure est appliquée, et vissées dans un corps de vissage disposé entre les deux nervures longitudinales.

5. Bac selon la revendication 4, caractérisé par le fait que ledit corps de vissage comprend une nervure transversale (13) faisant saillie de l'autre nervure longitudinale et laissant entre son extrémité libre et ladite nervure longitudinale sur laquelle la bavette est appliquée, un espace permettant le passage de ladite bavette.

6. Bac selon la revendication 4, caractérisé par le fait que ledit corps de vissage comprend une pièce (24) rapportée entre l'autre nervure longitudinale et ladite bordure de la bavette.

7. Bac selon la revendication 6, caractérisé par le fait que ladite bordure de la bavette comprend un talon (23) engagé derrière ladite pièce rapportée.

8. Bac selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que ladite bordure de la bavette forme un bourrelet (33), et que la lèvre d'au moins une des nervures forme un rebord (34; 34') de manière à délimiter, entre les deux nervures, un espace dans lequel est engagé et retenu ledit bourrelet.

Patentansprüche

1. Behälter für die automatische Sammlung von Müll, zum Beispiel Haushaltsmüll, mit einem geneigten Schutzlatz (5) und einstückig von dem Rand (4) des Deckels (3) des Behälters vorspringenden Befestigungsmitteln zur Befestigung des Schutzlatzes längs dieses Randes, dadurch gekennzeichnet, daß die Befestigungsmittel zwei parallele, längsverlaufende Rippen (10, 11; 10'; 11'; 20, 21; 20', 21'; 30, 31;



Dans cette variante de la figure 4, la bavette 5 est montée entre les nervures 10' et 11' comme dans le mode de réalisation de la figure 3.

Dans le mode de réalisation de la figure 5, les deux nervures longitudinales 20 et 21 sont verticales et directement en saillie du bord 4 du couvercle, comme dans le mode de réalisation de la figure 3. Les nervures 20 et 21 sont parallèles et espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette 5.

La bordure 22 de la bavette 5 forme un talon 23 engagé au fond de l'espace compris entre les nervures 20 et 21. La bordure 22 de la bavette est appliquée contre la nervure 21.

Une pièce rapportée 24 en matière plastique en outre est disposée entre la nervure 20 et la bordure 22 de la bavette, de sorte que le talon 23 est engagé derrière et retenu par cette pièce 24.

Des vis 25 traversent la nervure 21 et la bordure 22 de la bavette et sont vissées dans la pièce 24 jusqu'à la nervure 20 de manière à assurer l'assemblage de la bavette 5 et de la pièce 24 avec les nervures 20 et 21.

Ce dernier mode de réalisation présente l'avantage de conférer une plus grande résistance à l'arrachement à la languette 5 du fait de l'existence du talon 23.

Dans la variante de la figure 6, les nervures 20' et 21' sont horizontales et supportées par une troisième nervure verticale 26 qui les relie au bord 4 du couvercle du bac.

Comme précédemment, les bavettes 5 des modes de réalisation des figures 5 et 6 sont préformées de manière que leur bordure libre ait l'inclinaison voulue.

Dans les modes de réalisation des figures 7 et 8, les deux nervures 30 et 31, et 30' et 31' respectivement, font saillie verticalement du bord 4 du couvercle.

La bavette 5 a sa bordure 32 disposée entre les nervures qui forment un bourrelet 33.

Les nervures 30 et 30' ont leurs extrémités libres qui forme un rebord horizontal 34 et 34' respectivement, de manière à former entre les deux nervures un espace dans lequel le bourrelet 33 peut être engagé par encliquetage ou par coulissement. Les extrémités des rebords 34 et 34' respectivement, sont espacées de nervures 31, 31' d'une distance sensiblement égale à l'épaisseur de la bavette 5 de manière à laisser le passage à cette dernière.

Les bavettes 5 sont également préformées de manière que leur bordure libre ait l'inclinaison désirée.

Diverses variantes et modifications peuvent bien entendu être apportées aux modes de réalisation décrits ci-dessus sans sortir pour autant du cadre ni de l'esprit de l'invention.

C'est ainsi, en particulier, que les nervures longitudinales ont été représentées soit verticales, soit horizontales. On peut également les prévoir obliques, ce qui permet notamment d'utiliser des bavettes planes à la place des bavettes préformées utilisées.

Revendications

1. Bac de collecte mécanisée de déchets, tels que des ordures ménagères, comportant une bavette de protection (5) inclinée, et des moyens de fixation en saillie d'un seul tenant avec le bord (4) du couvercle (3) du bac pour fixer cette bavette le long dudit bord, caractérisé par le fait que lesdits moyens de fixation comprennent deux nervures longitudinales parallèles (10, 11; 10'; 11'; 20, 21; 20', 21'; 30, 31; 30', 31') formées le long dudit bord du couvercle, lesdites nervures étant espacées d'une distance supérieure à l'épaisseur de la bavette, et des moyens de blocage (13, 15, 24, 25, 34, 34') pour bloquer une des bordures longitudinales, (12, 23, 33) de la bavette entre lesdites nervures, ladite bavette étant préalablement préformée de façon à présenter, en position de blocage, une inclinaison déterminée par rapport au bord du couvercle.

2. Bac selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites nervures sont sensiblement verticales.

3. Bac selon la revendication 1, caractérisé par le fait que lesdites nervures sont sensiblement horizontales.

4. Bac selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que lesdits moyens de blocage comprennent des vis (15, 25) traversant ladite bordure de la bavette et au moins une (11; 11'; 21; 21') des deux nervures horizontales sur laquelle la bordure est appliquée, et vissées dans un corps de vissage disposé entre les deux nervures longitudinales.

5. Bac selon la revendication 4, caractérisé par le fait que ledit corps de vissage comprend une nervure transversale (13) faisant saillie de l'autre nervure longitudinale et laissant entre son extrémité libre et ladite nervure longitudinale sur laquelle la bavette est appliquée, un espace permettant le passage de ladite bavette.

6. Bac selon la revendication 4, caractérisé par le fait que ledit corps de vissage comprend une pièce (24) rapportée entre l'autre nervure longitudinale et ladite bordure de la bavette.

7. Bac selon la revendication 6, caractérisé par le fait que ladite bordure de la bavette comprend un talon (23) engagé derrière ladite pièce rapportée.

8. Bac selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que ladite bordure de la bavette forme un bourrelet (33), et que la lèvre d'au moins une des nervures forme un rebord (34; 34') de manière à délimiter, entre les deux nervures, un espace dans lequel est engagé et retenu ledit bourrelet.

Patentansprüche

1. Behälter für die automatische Sammlung von Müll, zum Beispiel Haushaltsmüll, mit einem geneigten Schutzlatz (5) und einstückig von dem Rand (4) des Deckels (3) des Behälters vorspringenden Befestigungsmitteln zur Befestigung des Schutzlatzes längs dieses Randes, dadurch gekennzeichnet, daß die Befestigungsmittel zwei parallele, längsverlaufende Rippen (10, 11; 10'; 11'; 20, 21; 20', 21'; 30, 31;



30', 31') umfassen, die längs des Randes des Deckels ausgebildet sind und deren Abstand größer ist als die Dicke des Schutzlatzes, und daß Verriegelungsmittel (13, 15, 24, 25, 34, 34') vorgesehen sind zum Verriegeln eines des Längsränder (12, 23, 33) des Schutzlatzes zwischen den Rippen, wobei der Schutzlatz derart vorgeformt ist, daß er an der Verriegelungsstelle eine bestimmte Neigung in bezug auf den Rand des Deckels aufweist.

2. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Rippen im wesentlichen vertikal angeordnet sind.

3. Behälter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Rippen im wesentlichen horizontal angeordnet sind.

4. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Verriegelungsmittel Schrauben (15; 25) umfassen, die den Rand des Schutzlatzes und wenigstens eine (11; 11'; 21; 21') der horizontalen Rippen durchdringen, und der der Rand anliegt, und in ein zwischen den beiden längsverlaufenden Rippen angeordnetes Gewindeteil eingeschraubt sind.

5. Behälter nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß das Gewindeteil eine Querrippe (13) aufweist, die von der anderen längsverlaufenden Rippe vorspringt und deren freies Ende mit der längsverlaufenden Rippe, an der der Schutzlatz anliegt, einen Zwischenraum zur Aufnahme des Schutzlatzes bildet.

6. Behälter nach Anspruch 4, dadurch gekennzeichnet, daß das Gewindeteil ein zwischen der anderen längsverlaufenden Rippe und dem Rand des Schutzlatzes eingefügtes Teil (24) aufweist.

7. Behälter nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß der Rand des Schutzlatzes einen das eingefügte Teil hintergreifenden Absatz (23) aufweist.

8. Behälter nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß der Rand des Schutzlatzes einen Wulst (33) aufweist und daß die Lippe wenigstens einer der Rippen einen Krempe (34; 34') bildet, so daß zwischen den beiden Rippen ein Raum gebildet wird, in welchen der Wulst eingreift und in dem der Wulst gehalten wird.

Claims

1. A bin for the mechanized collection of waste such as household refuse, which includes a sloping protective bib (5) and projecting means of attachment in one piece with the edge (4) of the lid (3) of the bin for attaching this bib along the said edge, characterized by the fact that the said means of attachment comprise two parallel longitudinal ribs (10, 11; 10', 11'; 20, 21; 20', 21'; 30, 31; 30', 31') moulded along the said edge of the lid, the said ribs being spaced further apart than the thickness of the bib, and locking means (13, 15, 24, 25, 34, 34') for locking one of the longitudinal edges (12, 23, 33) of the bib between the said ribs, the bib being previously reshaped so as to exhibit in the locking position a certain slope with respect to the edge of the lid.

2. A bin as in Claim 1, characterized by the fact that the said ribs are substantially vertical.

3. A bin as in Claim 1, characterized by the fact that the said ribs are substantially horizontal.

4. A bin as in any of the Claims 1 to 3, characterized by the fact that the said locking means comprise screws (15; 25) passing through the said edge of the bib and at least one (11, 11'; 21, 21') of the two horizontal ribs to which the edge is applied, and screwed into a screw-receiving body arranged between the two longitudinal ribs.

5. A bin as in Claim 4, characterized by the fact that the said screw-receiving body comprises a transverse rib (13) projecting from the other longitudinal rib and leaving between its free end and leaving between its free end and the said longitudinal rib to which the bib is applied a gap enabling the said bib to pass through.

6. A bin as in Claim 4, characterized by the fact that the said screw-receiving body comprises a piece (24) inserted between the other longitudinal rib and the said edge of the bib.

7. A bin as in Claim 6, characterized by the fact that the said edge of the bib comprises a claw (23) engaged behind the said inserted piece.

8. A bin as in any one of the Claims 1 to 3, characterized by the fact that the said edge of the bib forms a bead (33), and that the lip of at least one of the ribs forms a rim (34; 34') so as to define between the two ribs a space in which the said bead is engaged and held.